L'ÉLAGAGE ARTIFICIEL DES RÉSINEUX

Une nécessité pour une valorisation optimale de bois de grande qualité.

CRPF
Centre Régional de la Propriété Forestière

Futaie régulière de Pin laricio élaguée

2 bonnes raisons pour élaguer

- L'élagage naturel des résineux dans notre région est souvent trop tardif voire inexistant. Les branches meurent par manque de lumière, mais restent sur le tronc.
- Un nœud est un défaut qui interrompt l'homogénéité du bois et diminue sa résistance. Les grumes sans nœud sont destinées à des utilisations plus valorisantes (déroulage pour la fabrication de contreplaqué, tranchage, ébénisterie...). Un lot de bois de haute qualité élagué se négocie plus cher qu'un lot non élagué.

Un objectif

Obtenir du bois sans nœud en **éliminant à temps les branches basses** d'un arbre sur une hauteur déterminée.

L'avenir est à la production de bois de qualité, il faut donc élaguer artificiellement pour obtenir une bille de pied sans nœud.

Forêt Privée Française

Retrouvez toutes les fiches sur www.crpf.fr/ifc

Pourquoi produire du bois sans noeuds ?

Un constat s'impose : les arbres qui poussent en croissance libre ou en peuplement peu dense développent de très grosses branches. Ils sont donc très difficiles à vendre.
Ceux qui sont constamment concurrencés par leurs voisins présentent des branches fines. La grume est plus facilement valorisée pour de nombreux débouchés : construction, parquet, lambris... Mais leur croissance est lente.
Le bon compromis réside dans l'éclaircie au bénéfice des plus beaux sujets suivi d'un élagage à leur profit pour produire du bois de grande qualité. En effet, les grumes sans nœuds sont surtout utilisées pour les usages les plus nobles : menuiserie fine, ébénisterie, déroulage[1], voire tranchage[2].
Cas particulier du Douglas : les **débouchés actuels** en bois moyens ne justifient pas d'élagage. Il ne serait rentable que si le Douglas est vendu en gros bois. N'hésitez pas à demander conseil à votre gestionnaire ou auprès du CRPF car le marché est très fluctuant.

X. Jenner
Les nœuds diminuent la résistance du bois

Quand élaguer ?

Il faut intervenir **le plus tôt possible** pour concentrer les nœuds au centre de la bille, et ainsi maximiser la production de bois de qualité.
L'idéal est d'élaguer **lorsque le diamètre** de l'arbre **atteint le 1/3 de celui recherché au moment de la récolte.** Le volume de bois sans nœuds représente alors 90 % du volume de la bille élaguée.

J. Rosa
L'élagage se concentre uniquement sur les plus belles tiges

En pratique, l'élagage débute lorsque les arbres ont un diamètre de 20 cm ce qui correspond à une hauteur de 12-15 m et à un âge de 12 à 18 ans selon l'essence. Cela coïncide généralement avec la 1ère éclaircie[3] qui se déroule en 4 temps :

1) ouverture des cloisonnements,
2) repérage des arbres d'avenir,
3) réalisation de l'éclaircie,
4) élagage des tiges d'avenir devenues plus accessibles.

Il n'y a plus besoin d'élagage de pénétration car les exploitations sont faites mécaniquement avec une abatteuse.

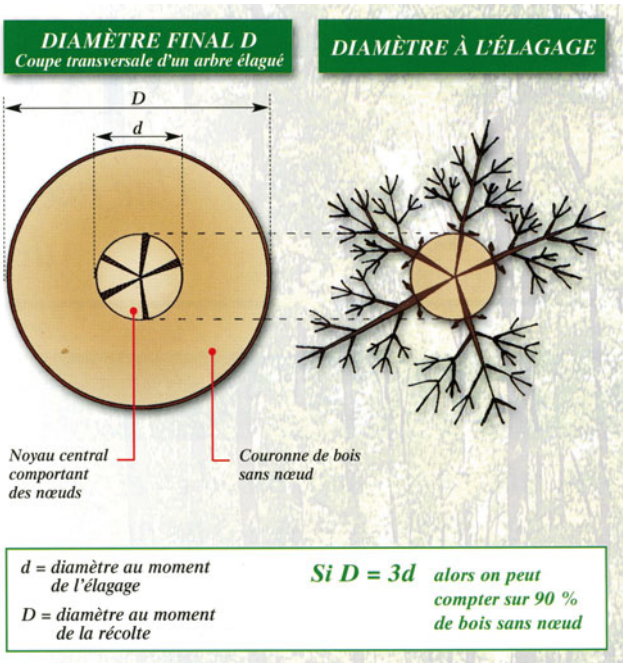

[1] *Déroulage : la bille est débitée par rotation pour donner une feuille de placage continue.*
[2] *Tranchage : débit radial (sur quartier), tangentiel (sur dosse) ou semi-circulaire d'une bille en fines feuilles de placage.*
[3] *Voir fiche « Eclaircir vos résineux »*

Comment élaguer ?

Choix des arbres d'avenir

L'élagage n'est **réalisé que sur les arbres d'avenir** susceptibles de « rentabiliser l'investissement ». Ce sont les 200 à 300 plus belles tiges/ha bien réparties, à choisir parmi les plus vigoureuses, les plus droites et sans défauts sur les 6 premiers mètres. Ils seront récoltés lors la coupe finale.

Comment couper ?

Les branches seront sectionnées au ras du tronc, **en respectant le bourrelet cicatriciel** et **sans laisser de chicots** (voir schéma ci-dessous). Il est essentiel de disposer d'outils bien affûtés et adaptés à la nature de l'opération.

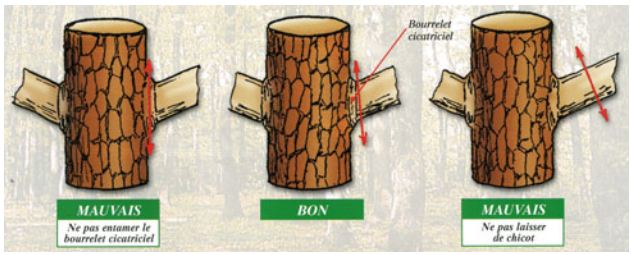

Sur quelle hauteur ?

Le coût de l'élagage augmente très vite avec la hauteur de travail ; se limiter à une **hauteur de 6 m** est raisonnable.
Cette opération se fera en :

- 1 seul passage s'il est réalisé lors de la 1ère éclaircie (solution la plus économe),
- 2 passages ; le 1er lorsque les arbres atteignent environ 8 m de haut ; on élague alors jusqu'à 4 m et le second lors de la 1ère éclaircie. Cet élagage précoce présente la difficulté de choisir les arbres d'avenir dans un peuplement encore jeune.

Ne pas enlever en une seule fois plus d'1/3 des branches vivantes.

À quelle époque ?

On peut élaguer en toute saison, en évitant toutefois les périodes de gel ou de montée de sève. Le moment idéal se situe en **juillet-août**, entre « 2 sèves » pour les branches vivantes. La saison importe peu pour celles qui sont mortes.

Avec quels outils ?

Plusieurs matériels sont à la disposition des sylviculteurs. Le choix sera fait en fonction de la hauteur d'élagage, de la grosseur des branches et de l'accessibilité.
Citons parmi les matériels les plus couramment utilisés[4] : les sécateurs (manuels ou mécaniques), les scies (avec ou sans manche)... Eviter la serpe ou la tronçonneuse.

Coût de l'élagage

Actuellement, le coût à l'entreprise d'un élagage sur une hauteur de 5,5-6 m varie de 3 à 4 € hors taxes par arbre. Le rendement s'élève à **40 à 60 tiges élaguées/homme/jour.** Il dépend du type de matériel employé, de l'essence (le Douglas s'élague plus difficilement que le Pin laricio de Corse), des conditions de terrain (embroussaillement, pente), de la grosseur des branches...

[4] *Voir fiche « Le petit matériel du sylviculteur »*

Peuplement de Pin sylvestre cloisonné et éclairci

Aide financière

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'État ; elle sera accordée sous certaines conditions, n'hésitez pas à contacter un technicien du CRPF pour un diagnostic ou le service forestier de la DDT de votre département pour constituer le dossier,

Attention : ne pas commencer les travaux avant la fin d'instruction du dossier par la DDT.

- d'une **réduction fiscale** de l'impôt sur le revenu (DEFI travaux).

Et après l'élagage

Parce que l'élagage a un coût, il convient de **le valoriser,** au moment de la vente des arbres, en prouvant la **date** exacte et **les conditions de sa réalisation** (qualité, nombre, dimension des arbres). Le CRPF **délivre gratuitement des certificats d'élagage,** destinés à être présentés par les sylviculteurs lors de la récolte des bois pour orienter les estimations des acheteurs.

Faites-en la demande auprès de nos techniciens dès la réalisation de vos élagages.

J. Rosa

Peuplement de très belle qualité, éclairci et cloisonné.

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe et de l'Etat.

www.crpf.fr/ifc

UNION EUROPÉENNE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL — l'Europe s'engage en région Centre avec le FEADER — PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Décembre 2013

Document imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC